



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

# DECISION

N°2009-05-01

**Objet.** : Convention d'occupation d'un terrain sur la commune de Bièvres avec la société ADYAL pour l'année 2009.

**Le Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération en date du 10 avril 2008 donnant délégation au président " décider la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ";

## Décide

**Article. 1 -** de renouveler la convention d'occupation passée avec la Société ADYAL grands comptes dont le siège social est à Levallois-Perret, 24 rue Jacques Ibert, pour un terrain de 1440m situé 5 av de la gare à Bièvres, où est installé une mini déchèterie.

**Article. 2 -** Le montant annuel de la mise à disposition s'élève à 8055 € HT, et 805 € HT de taxes et impôts. La convention est conclue pour une période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 septembre 2009.

**Article. 3 -** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Article. 4 -** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 07/05/2009

Le Président

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

